

**DCM N° 2023-11/040**

**Séance du 24 novembre 2023**

Le conseil municipal dûment convoqué le 24 novembre 2023 à 18h, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Choisey, sous la présidence de Madame THEVENIN Hélène, Maire

Date de la convocation : 17 novembre 2023	La liste des délibérations affichée et publiée le 27/11/2023
Nombre de conseillers en exercice : 12	Acte rendu exécutoire le :

**PRESENTS** : THEVENIN Hélène, BARRET-PAQUES Béatrice, CRETIN Bérengère, DUBOIS Stéphane, LACROIX Marie-Paule, MAUPOIL Florence, SIBILLE Laurent, VALENTE Nathalie (**8 présents**)

**ABSENT(S) Excusé(s)** : BARTHE Olivier, DEMONT PRENAT Sylvie, DIAS Edouard, LAVRUT Arnaud, METRAILLE Thomas

**POUVOIRS** en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT,  
Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. BARTHE Olivier	à	Mme BARRET PAQUES Béatrice
M. DIAS Edouard	à	M. DUBOIS Stéphane
M. LAVRUT Arnaud	à	Mme LACROIX Marie-Paule

**Secrétaire de séance** : Mme LACROIX Marie-Paule désignée conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

**OBJET : Modernisation de l'éclairage public – Rénovation des parcs de luminaires avec passage en leds**

Dans le cadre de la transition écologique, il est utile de remplacer les éclairages publics les plus vétustes et consommateurs sur le territoire de Choisey : rue des nicottes, chemin des rouhaudes, rue du vieux château, chemin de parthey et chemin du truchot, par l'installation de 95 lampes leds.

L'objectif de ce projet :

- Réduction de consommation d'énergie
- Protection de la biodiversité

L'ensemble du projet est estimé à 56 525 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel peut être ainsi défini :

DEPENSES		RECETTES				
Description des Missions	Montant H.T. en €	Organismes	Nature du financement	Base H.T. en € subventionnable	Tx subv. en %	Montant H.T. en €
Travaux d'installation de 95 lampes leds	56525	ETAT	Fonds verts et/ou DETR	56 525	40	22610
		Commune	Autofinancement		60	33915
<b>TOTAL</b>	<b>56525</b>		<b>TOTAL</b>			<b>56425</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte l'opération de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public par le passage en leds et arrête les modalités de financement.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

SOLLICITE auprès de l'Etat une aide financière pour soutenir ce projet au titre du Fonds vert

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

***Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.***

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.*

Le Maire,  
Mme THEVENIN Hélène

